

## COMMUNIQUÉ

Fonds de placement immobilier réservé aux investisseurs qualifiés en vertu de l'art. 10 al. 3 et 3ter LPCC en relation avec l'art. 4 al. 3 à 5 et l'art. 5 al. 1 LFin



# Realstone Industrial Fund clôt une augmentation de capital de CHF 25 millions destinée à l'acquisition d'un nouvel actif industriel



Düdingen (FR) – Birchstrasse 28

Lausanne, le 29 juin 2026 – **Fonds d'investissement réservé aux investisseurs qualifiés, Realstone Industrial Fund a procédé à une augmentation de capital du 12 juin au 23 juin 2026. La totalité des nouvelles parts émises représente un apport de CHF 25 millions. Le produit de cette émission est destiné en priorité au financement d'un actif immobilier industriel et artisanal.**

L'augmentation de capital du Realstone Industrial Fund, qui s'est déroulée selon le principe du «best effort», est désormais clôturée. Outre les investisseurs existants, de nouveaux investisseurs ont également participé à l'opération. Les 236'105 parts émises représentent un apport total d'environ CHF 25 millions pour le fonds. Les nouvelles parts seront libérées le 30 juin 2026. À compter de cette date, le nombre de parts du fonds s'élèvera à 855'204.

Le produit de cette émission permettra au Realstone Industrial Fund de financer l'acquisition d'un actif industriel identifié et sécurisé au cours des derniers mois.

### Contacts pour les investisseurs:

Hugo Debreczeny, Portfolio Manager / +41 58 262 00 41 / [hugo.debreczeny@realstone.ch](mailto:hugo.debreczeny@realstone.ch)

Martin Keller, Investor Relations Manager / +41 58 262 00 81/ [martin.keller@realstone.ch](mailto:martin.keller@realstone.ch)

**DISCLAIMER** Ce document et ses éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Pour connaître les performances passées des fonds de placement, il est recommandé de consulter les précédents rapports annuels et les factsheets trimestrielles. Les performances historiques ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.